



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU MERCREDI 4 AOUT 2010**

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ; Nadine Bernard ; Roland Fontana ; Aurélie Monteil ; Majo Raffin, quatrième adjointe ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Pierre Arnaud, premier adjoint ; Valéry Barbato ; Armelle Dénéreaz ; Jean Marie Dusuzeau ; Jean-Laurent Macabet ; Caroline Lefèvre et Philippe de Moustier ayant donné procuration à Yves Tardieu ; Guillaume Portugues ayant donné procuration à Sandrine Blanc.

Yves Tardieu est nommé secrétaire de séance.

Séance ouverte à 19 h 00

### **I. ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS A LA MATERNELLE**

### **II. QUESTIONS DIVERSES**

La réunion du conseil municipal a été régulièrement convoquée dans les délais pour 19 heures. A 19 heures 30, seuls sept membres du conseil municipal sont présents.

Le maire constate que le quorum n'est pas atteint et rappelle aux membres présents les points suivants :

- Le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice (article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales), c'est à dire huit pour Villedieu actuellement. La majorité s'entend par « plus de la moitié » et non « la moitié plus un », selon la jurisprudence. Il s'agit des membres effectivement présents, les procurations n'étant pas prises en compte.
- Lorsqu'une réunion n'a pas pu se tenir faute de quorum, le conseil peut être reconvoqué dans les trois jours suivants. Le quorum n'est plus requis sous condition que les questions à l'ordre du jour soient les mêmes.
- Chaque membre du conseil ne peut recevoir qu'une procuration de vote. Pour cette séance le maire en avait deux. Il conviendra de trouver le moyen d'éviter cette situation.

Le maire précise que le conseil sera convoqué après la fête votive avec le même ordre du jour.

La séance est levée à 19 heures 30.